

THE CORPORATION OF THE TOWN OF HEARST

Minutes of the special meeting of Council held on February 8, 2016 at 5:15 p.m. in the Municipal Council Chambers at the Town Hall, 925 Alexandra Street, Hearst, Ontario.

Present:	Mayor	Roger Sigouin
	Councillor	André Rhéaume
	Councillor	Conrad Morin
	Councillor	Claude Gagnon
	Councillor	Raymond Vermette
Absent:	Councillor	Daniel Lemaire (illness)
	Councillor	Gérard Proulx (personal)
Staff:	CAO	Yves Morrissette
	Director of Engineering	
	Services	Luc Léonard
	Clerk	Janine Lecours
Township of Mattice-Val Côté:	Mayor	Michel Brière
	Councillor	Normand Lemieux
	Councillor	Joyce Malenfant
	CAO/Clerk	Guylaine Coulombe
Waste Diversion Ontario:		Carey Nash
		Mike Birett

The meeting is declared open at 5:30 p.m.

Mayor Sigouin welcomes Mrs. Nash and Mr. Birett and thanks them for travelling to Hearst to meet with Council.

Mr. Birett introduces himself as Manager of Waste Diversion Ontario and mentions the goal of this presentation is to describe the role of Waste Diversion Ontario and to explain Bill 151, the Waste-Free Ontario Act. This Act proposes to make brand owners more accountable for the recycling of their packaging. Its key goals are:

1. Implement full producer responsibility in Ontario;
 2. Divert more waste from disposal sites;
 3. Help people reduce, reuse and recycle; and
 4. Stimulate markets for recovered materials.
- The new legislation is still in the draft stage and contains many deficiencies.
 - The transition to the new Act could take 2 to 5 years.
 - It is expected that the Act will start with a simple program such as recycling of tires or of electronics before considering the Blue Box Program.
 - He expects the province to be separated into zones where recycling targets will have to be met. Otherwise, brand owners would simply target the Greater Toronto Area to collect the minimum volume required by law. This strategy will have a certain effect on the levels of recycling service.

A copy of the PowerPoint presentation is appended herewith.

In response to a question from Mayor Sigouin, Mr. Birett mentions that at this time, there are no legislative obligations for smaller communities to recycle; it is a choice. Typically, small communities choose to recycle because they want to extend the life of their waste disposal sites or because residents want it.

Mr. Birett encourages communities to build partnerships and work together. Such partnerships give points in the Stewardship's eyes for the eligibility to receive grants and lowers recycling costs, since more tonnage results in cheaper program costs. However, Mr. Birret warns Municipalities to know their costs and have an exit strategy ready.

The meeting is declared closed at 7:00 p.m.

Mayor

Clerk

Le présent document compte 2 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil tenue le 8 février 2016 à 17h15 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Conrad Morin
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette
Absent:	Conseiller	Daniel Lemaire (maladie)
	Conseiller	Gérard Proulx (personnel)
Staff:	AEC	Yves Morrissette
	Directeur des services d'ingénierie	Luc Léonard
	Greffier	Janine Lecours
Canton de Mattice-Val Côté:	Maire	Michel Brière
	Conseiller	Normand Lemieux
	Conseillère	Joyce Malenfant
	AEC/Greffier	Guylaine Coulombe
Waste Diversion Ontario:	Carey Nash	Mike Birett

La réunion est déclarée ouverte à 17h30

Le Maire Sigouin souhaite la bienvenue à Mme Nash et à M. Birett et les remercie de s'être déplacés jusqu'à Hearst pour rencontrer le Conseil.

M. Birett se présente en tant que directeur de *Waste Diversion Ontario* et mentionne que l'objectif de cette présentation est de décrire le rôle de *Waste Diversion Ontario* et d'expliquer le projet de loi 151, la Loi favorisant un Ontario sans déchets. Cette loi propose de rendre les propriétaires de marques plus responsables pour le recyclage de leurs emballages. Ses principaux objectifs sont les suivants:

1. Mettre en œuvre la responsabilité entière du producteur en Ontario;
2. Détourner plus de déchets des sites d'enfouissement;
3. Aider les gens à réduire, réutiliser et recycler; et
4. Stimuler les marchés pour les matières récupérées.

- La nouvelle législation est encore en stade de projet et contient de nombreuses lacunes.
- La transition de la nouvelle loi pourrait prendre 2 à 5 ans.
- Il est prévu que la loi commence par un simple programme tel que le recyclage de pneus ou de l'électronique avant d'envisager le programme des boîtes bleues.
- Il s'attend à ce que la province soit séparée en zones où les objectifs de recyclage devront être remplis. Sinon, les propriétaires de marques cibleraient tout simplement la région du Grand Toronto pour recueillir le volume minimum requis par la loi. Cette stratégie aura un certain effet sur les niveaux de service de recyclage.

Une copie de la présentation PowerPoint est en annexe.

En réponse à une question du Maire Sigouin, M. Birett mentionne qu'à ce moment, il n'y a pas d'obligations législatives pour les petites collectivités à recycler; c'est un choix. En règle générale, les petites communautés choisissent de recycler parce qu'elles veulent prolonger la durée de vie de leurs sites d'élimination des déchets ou parce que les résidents le veulent.

M. Birett encourage les collectivités à établir des partenariats et à travailler ensemble. Ces partenariats donnent des points aux yeux du *Stewardship* lors d'évaluation d'éligibilité de recevoir des subventions et réduisent les coûts de recyclage, puisque plus de tonnage résulte en des coûts inférieurs de programmes. Toutefois, M. Birret avertit les municipalités de connaître leurs coûts et d'avoir une stratégie de sortie prête.

La réunion est déclarée fermée à 19h00.

Maire

Greffier